

Liste des pièces à transmettre dans le cadre d'un dossier de Droit du Travail

Merci de bien vouloir vous munir des pièces suivantes en photocopie :

- Carte nationale d'identité,
- Carte vitale,
- Livret de famille,
- Contrat de travail et avenants,
- Bulletins de salaire 2016-2017,
- Lettre d'avertissement (le cas échéant),
- Lettre de convocation à l'entretien préalable (le cas échéant),
- Lettre de licenciement (le cas échéant),
- Avis d'arrêts de travail (le cas échéant),
- Certificat médical (le cas échéant),
- Lettre du GIST (le cas échéant),
- Conclusions du médecin expert de la CPAM (le cas échéant),
- Toutes pièces que vous jugeriez nécessaires au traitement de votre dossier.

